

[Texte]

What are the minimum requirements, and how do they compare to what we are putting in this pension plan? Does this meet the minimum requirements of the Pension Benefits Standards Act? If not, how does it specifically differ?

Ms Lee: Mr. Chairman, that's not an easy question to answer, and I'm not trying to duck it.

• 1550

As I recall, in the Pension Benefits Division Act, the instruction is that the pension plan administrator is to administer the benefit in accordance with a direction from the court, or with an agreement. But that direction from the Pension Benefits Standards Act has to be translated into the pension plan so that the pension plan administrator knows exactly what is supposed to happen. The Pension Benefits Division Act explained what happens to the Public Service pension plans when there is an order or an agreement for credit splitting.

Mrs. Catterall: I still don't understand in what way this pension plan before us, which we are amending, falls short of the requirements of the Pension Benefits Standards Act or the minimum standards set in that act.

Ms Lee: Well, certainly a difference would be that you could have a court order making a specific direction which would not line up with what is said in the Pension Benefits Division Act.

The Pension Benefits Division Act says that when you have a court order, or a spousal agreement directing that the pension be divided, the PBDA, the act before us now, says that when that happens, and the procedure is followed, a sum of money is paid into a retirement savings vehicle for the non-member spouse.

Mrs. Catterall: Yes, I know what this bill says. But I'm still not clear where it doesn't come up to this minimum standard.

Ms Lee: Because the Pension Benefits Standards Act talks about the administrator having to abide by a court order and administer the pension benefit in accordance with the court order, the difference is that the PBDA—this act that's before us—tells us what's to happen when there is an order for pension benefit division.

So it could be that the court, or the agreement, directs something else to happen, such as another means of dividing the pension than the scheme that's provided for in this act. That would be a difference. But the Pension Benefits Standards Act really doesn't set out exactly what it is the administrator is to do when there is a court order or agreement.

Mrs. Catterall: But it provides more flexibility than this specific provision?

Ms Lee: Yes, it would provide for a larger range of possibilities.

[Traduction]

Quelles sont les exigences minimales et comment se comparent-elles à celles que nous intégrons à ce régime de retraite? Sont-elles conformes aux exigences minimales de la Loi sur les normes de prestation de pension? Si ce n'est pas le cas, en quoi les deux régimes différent-ils précisément?

Mme Lee: Monsieur le président, ce n'est pas une question à laquelle il est facile de répondre, et je n'essaie pas de l'esquiver.

Si je me souviens bien, la Loi sur le partage des prestations de retraite stipule que l'administrateur du régime de pension doit agir en conformité avec les directives du tribunal ou d'un accord intervenu entre les conjoints. Il faut que les dispositions de la Loi sur les normes de prestation de pension se reflètent dans le régime de retraite pour que l'administrateur du régime de retraite sache exactement ce qui est censé se passer. La Loi sur le partage des prestations de retraite explique comment les régimes de retraite de la fonction publique doivent réagir face à une ordonnance ou à un accord au sujet du partage des prestations.

Mme Catterall: Je ne comprends toujours pas de quelle façon le régime de pension dont nous sommes saisis, et que nous sommes en train de modifier, ne respecte pas les exigences de la Loi sur les normes de prestation de pension ou les normes minimales qui y sont énoncées.

Mme Lee: Il pourrait exister des différences. Par exemple, une ordonnance du tribunal pourrait comporter des directives précises qui ne seraient pas conformes aux dispositions de la Loi sur le partage des prestations de retraite.

C'est cette Loi sur le partage des prestations de retraite, dont nous sommes saisis à l'heure actuelle, qui précise la procédure à suivre face à une ordonnance du tribunal ou à un accord entre les conjoints visant le partage des prestations. Selon la procédure, une somme d'argent est versée à l'intention du conjoint non participant dans un instrument d'épargne-retraite.

Mme Catterall: Oui, je sais ce que dit le projet de loi mais je ne vois pas de quelle façon il ne respecte pas cette norme minimale.

Mme Lee: Parce que la Loi sur les normes de prestations de pension précise que l'administrateur doit respecter l'ordonnance du tribunal et administrer les prestations de retraite en conformité avec celui-ci. La différence, c'est que la Loi sur le partage des prestations de retraite—la loi à l'étude donc—précise la marche à suivre lorsqu'est rendue une ordonnance de partage des prestations de retraite.

Il se peut donc que le tribunal ou l'accord dicte autre chose, notamment d'autres moyens de partager les prestations que ceux prévus dans la loi. Voilà une différence possible. La Loi sur les normes de prestations de pension n'énonce pas précisément ce que doit faire l'administrateur lorsqu'intervient une ordonnance du tribunal ou un accord entre conjoints.

Mme Catterall: Mais elle offre plus de souplesse que cette disposition précise, n'est-ce pas?

Mme Lee: Oui. L'éventail des possibilités serait plus vaste.